



Déclaration préalable du SNUipp-FSU à la CAPD du mardi 13 décembre 2016

Nous nous retrouvons ce jour pour le moment agréable des promotions, moment de bien-être pour une partie des enseignants. Toutefois la réalité est toute autre.

Depuis les vacances d'automne, comme chaque année, les militants du SNUipp-FSU ont rencontré environ 25% des collègues dans toutes les circonscriptions.

Les APC entre autres, ont été au centre des discussions. Les conditions de travail et de vie personnelle se sont dégradées. Le mal être professionnel grandit. Nous avons rencontré un certain nombre de collègues très fatigués, usés et nous questionnant sur les modalités de reconversion.

Concernant les APC :

Le SNUipp-FSU a été reçu ce 30 novembre au Ministère. Celui-ci s'est dit prêt à des discussions sur un élargissement du cadre des APC à des activités qui ne concerneraient pas directement un groupe d'élèves. La mobilisation commence à payer. **Le Ministère admet que la question du temps non reconnu est une préoccupation forte des collègues et dit vouloir avancer sur ce dossier.** C'est un premier pas qui va dans le sens de notre demande et de celle des collègues qui désirent que leurs engagements dans des projets, dans le travail en équipe, dans le lien avec les familles, soient reconnus et soient « imputés » au temps d'APC. Le SNUipp-FSU a demandé que durant cette période de dialogue, le ministère, ne donne pas de directives aux DASEN pour effectuer des pressions sur les collègues engagés dans notre action. **En réponse, le ministère donne son accord dès lors que : « l'action n'a pas un caractère ostensible ».** Le SNUipp-FSU88 ne cautionne pas que quelques IEN de circonscription dans les Vosges, de manière orale, tentent d'intimider et fassent pression sur des collègues.

Rappelons que les APC remplacent l'aide personnalisée qui elle-même s'est substituée à l'aide spécialisée du fait de la déstructuration des RASED, pour quelle efficacité ? Pour le SNUipp, la reconstruction des RASED, la mise en place de maîtres supplémentaires... sont des nécessités, car la grande majorité des collègues rencontrés qui trouvaient un intérêt aux APC, sont ceux qui constituent des dossiers de signalement au pôle ressource des circonscriptions, tout en sachant que, malheureusement, le RASED ne pourra se déplacer faute de moyens et de temps.

Souffrance au travail

Rappelons que les IEN sont garants de la santé physique et morale des collègues sur le terrain (Loi dite Le Pors de Juillet 1983). Cela implique que les pressions psychologiques, quelles qu'elles soient, n'ont pas leur place.

Rappelons aussi que les collègues directeurs ou conseillers pédagogiques n'ont pas à faire remonter le fait que des collègues ne fassent pas d'APC. Les collègues sont professionnels et sont à même de s'expliquer avec leur IEN si celui-ci le souhaite. Ces pratiques créent des tensions au sein des équipes et ce n'est pas acceptable.

D'autre part, le SNUipp88 demande que les EVS et AVS soient informés courant mai au plus tard sur les démarches qu'ils doivent entreprendre en cas de non-reconduction de contrat. L'employeur doit leur donner des explications écrites. C'est un droit de l'employé.

Nouvelles carrières

Avec la signature des accords PPCR par plusieurs fédérations syndicales, dont la FSU, la carrière des enseignants sera progressivement rénovée d'ici à 2020. Si le SNUipp-FSU se réjouit d'une revalorisation des carrières après un gel du point d'indice de 6 années, il aurait souhaité que cette revalorisation soit effective dès la rentrée 2017 et pas échelonnée jusqu'en 2020. Le SNUipp-FSU rappelle que, depuis



SNUipp-FSU

1998, le coût de la vie a augmenté deux fois plus vite que les salaires des enseignants. Les fonctionnaires ont grandement participé à l'effort national, il est temps de les payer à la hauteur de la difficulté de leur travail. En revanche, le SNUipp-FSU s'oppose à la création d'une classe exceptionnelle à laquelle n'accèderaient que peu de collègues et ce, sur des bases subjectives. Attaché à la cohésion de la profession, il revendique l'accès pour tous les personnels à cette nouvelle classe. Il souhaite également que tous les enseignants puissent accéder à l'indice 972.

Livret numérique (LSUN)

Cet outil aurait dû être pratique et « clé en main ». Qu'en est-il réellement ?

De nombreux collègues ont essayé de s'approprier, de s'impliquer dans cette énième mouture... mais en vain.

Et pourtant dans le 1^{er} degré, les collègues du département ont reçu un courrier de leur IEN le 5/12/16 les enjoignant à renseigner le LSU pour ce premier trimestre ! En cette fin de période chargée, était-il nécessaire, dans l'urgence, d'ajouter de la difficulté à l'exercice du métier ? Le SNUipp-FSU se réfère à la réponse donnée par le Ministère en date du 13 octobre, où il est dit que "ces bilans (périodiques) (...) peuvent, dans un premier temps, ne pas être complétés sous forme numérique. Seul le "déversement" des bilans en fin de cycle dans LSUN, et notamment en fin de cycle 2, est totalement incontournable." Le SNUipp-FSU demande à ce que l'administration laisse du temps aux collègues pour s'approprier ce nouvel outil et fasse preuve de bienveillance envers ses personnels. Il invite les collègues à se manifester auprès de lui pour toute difficulté rencontrée à ce sujet.

ISAE pour tous

Animateurs- animatrices TICE, conseiller-es pédagogiques, enseignant-es référents, enseignant-es en EREA, enseignant-es en SEGPA, enseignant-es en ULIS, coordonnateurs-trices REP, ils sont encore les exclu-es de la revalorisation. Ils et elles ne bénéficient toujours pas de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE). Que leur fonction ou leur situation les en écarte, qu'ils n'en perçoivent qu'une partie ou qu'ils touchent une indemnité moins importante, le SNUipp-FSU revendique une équité de traitement entre tous les enseignants et demande la révision de leur situation afin de leur permettre de bénéficier de la même revalorisation que la grande majorité de leurs collègues, et ce, avec effet rétroactif au 1er septembre 2016.

Enquête PISA

L'enquête PISA souligne un système français incapable de réduire les inégalités : le poids de l'origine sociale d'un élève sur ses performances scolaires est bien plus marqué en France que dans les autres pays de l'OCDE.

Cette réalité, dit l'urgence de transformer le système éducatif pour la réussite de tous les élèves. Il faut investir de manière forte et durable dans l'éducation. Les pays comparables au nôtre et qui arrivent à réduire les inégalités consacrent à l'éducation des budgets presque 30% supérieurs au nôtre. Cela pourrait être la restructuration des RASED et bien sûr tous les moyens nécessaires (la formation continue physique et voulue, l'inclusion de tous les élèves dans les meilleures conditions possibles,) ce que nous souhaitons.

Pour conclure, face à un métier en profonde mutation, qui malmène nombre de collègues, nous demandons de la part de nos supérieurs hiérarchiques de la bienveillance.

Nous souhaitons à toutes et à tous de joyeuses fêtes de fin d'année.

